

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Manning: Honorables sénateurs, je le répète, j'ai signalé seulement, à titre d'exemple, quelques problèmes que je trouve en parcourant ce projet de loi. Ils révèlent au moins que l'intérêt du Canada et des Canadiens aurait été mieux servi, si le gouvernement les avaient énoncés par ordre de priorité et résolus successivement à l'endroit où nous espérons qu'en définitive la plupart sinon tous seront réglés.

D'autre part, à la lumière des longues études consacrées au sujet, nous ne serons sûrement pas assez naïfs au Sénat pour croire que ces problèmes, restés sans solution après quatre ou cinq ans d'études de commission et de comité, seront résolus ici cette semaine, la semaine prochaine ou l'an prochain. Ni le Sénat ni un comité sénatorial ne les résoudra. A mon avis, s'ils sont résolus, cela se fera sur une longue période. Seul le temps dira si le gouvernement et l'autre endroit se montrent à la hauteur de la tâche qui les attend encore à cet égard.

• (1510)

En terminant, puis-je ajouter un mot sur une question qui me tracasse, pas au sujet du bill, mais au sujet du débat.

Un grand nombre de Canadiens, dont je suis, s'inquiètent vivement de la dégradation du processus parlementaire de notre pays qu'a fait ressortir le débat prolongé sur cette mesure fiscale.

Je crois fermement au processus démocratique et à notre forme démocratique de gouvernement. Le processus parlementaire ne peut fonctionner que si les gens se dévouent à sa cause, acceptent de bon gré les exigences qu'il comporte et s'imposent la discipline nécessaire au bon fonctionnement de ce régime. L'imposition arbitraire d'une discipline va à l'encontre de son but.

Que présuppose le processus parlementaire? Assurément, que dans la conduite des affaires publiques, le gouvernement soumet au Parlement une proposition, peut-être sous forme de bill. Le débat permet alors à tous les députés de faire ressortir les points forts ou les points faibles de ce bill. Le débat a pour objet de connaître toutes les thèses logiques ou non, le pour et le contre de la proposition, ou d'y apporter des amendements. Viennent ensuite la troisième lecture et la décision. C'est à la suite de la présentation de tous les arguments pertinents que devrait être prise la décision et une fois que cette décision de la majorité du Parlement ou des assemblées législatives a été prise, elle doit être acceptée si l'on souhaite le maintien de nos institutions parlementaires.

Honorables sénateurs, ce qui me trouble, c'est le fait qu'il existe, dans nos assemblées législatives aussi bien qu'au Parlement, une tendance à faire fi de ces deux principes. Il n'arrive que trop souvent que l'on ne s'emploie plus à développer des arguments raisonnables et logiques pour ou contre une proposition qui fait l'objet d'une décision à la suite de la présentation de toutes les données pertinentes. Au lieu de cela, on se livre bien plutôt à une série de répétitions et de redites et aussi à des tactiques destinées à retarder le plus possible le débat en faisant du Parlement un objet de dérision.

On observe aujourd'hui, au sein de notre société, de nos assemblées législatives et du Parlement, un phénomène; elles se refusent à accepter une décision de la majorité dès lors qu'elles ne s'y rallient pas. Dès lors qu'une partie de la société prend position dans un certain sens sur un sujet, elle est aussitôt qualifiée d'«establishment», et ceux qui

n'approuvent pas la décision prise recourent à des mesures qui vont jusqu'à la violence pour défier cette décision. Ce n'est pas ainsi que l'on assurera le maintien d'une société libre.

L'hon. M. Martin: Bravo!

L'honorable M. Manning: Et nous ne conserverons un régime parlementaire démocratique, dont nos citoyens puissent s'enorgueillir, qu'en respectant les facteurs que j'ai cités.

J'ai confiance que cette assemblée par son comportement ne contribuera en aucune façon au processus de détérioration, qui se déroule de nos jours dans le domaine du gouvernement parlementaire.

L'honorable M. Martin: Bravo!

L'honorable M. Flynn: Je vous en prie.

L'honorable M. Manning: Personnellement, je conviens que certaines dispositions du bill sont valables. Cependant, sachant que des milliers d'heures de travail, par les gouvernements provinciaux comme par le gouvernement fédéral et des associations d'un bout à l'autre du Canada, ont été consacrées à des études prolongées qui ont entraîné des dépenses de millions de dollars, j'en arrive forcément à la conclusion que les Canadiens ne reçoivent pas ce qu'ils sont en droit d'attendre de leur gouvernement après tant de travaux, des dépenses de tant de millions de dollars.

C'est pourquoi il est de mon devoir de reprocher au gouvernement sa négligence à présenter, avec tous les moyens dont il disposait, un nouveau régime fiscal plus acceptable, plus valable, que celui que constitue le bill dont nous sommes saisis. Pour cette raison j'ai l'intention de voter contre la 2^e lecture du projet de loi.

L'honorable M. Flynn: Bravo!

L'honorable M. Langlois: Parlez pour vous.

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, j'aimerais tout d'abord féliciter de nouveau les sénateurs qui m'ont précédé dans ce débat. Si vous me permettez d'adopter le jargon du hockey, je dirais qu'hier soir le sénateur Martin a fort bien tricoté. Il a fait un certain nombre de montées et de percées, et, par moments, il a évité les coups avec une adresse extraordinaire. Le sénateur Choquette a fait peut-être son plus beau discours depuis que je suis au Sénat, et je le félicite aussi. Quant au sénateur Langlois, il a ajouté un peu de piquant au débat par son attitude de provocation et de défi.

L'honorable M. Flynn: En effet.

L'honorable M. Cameron: Le sénateur Macnaughton s'est efforcé, comme d'habitude, d'apaiser la tempête. Et ce matin, le sénateur Bélisle a ouvert le débat avec un excellent exposé. Il a été suivi par notre ami le sénateur Forsey, l'expert en matière de constitution, qui, à son tour, a été suivi par le sénateur Lawson, qui nous a fait un exposé bien pensé. Enfin, nous venons d'entendre le genre d'exposé réfléchi auquel nous nous attendons maintenant toujours de la part du sénateur Manning.

L'honorable M. Choquette: Bravo!

L'honorable M. Cameron: J'ai malheureusement peur qu'après tous ces beaux discours, le mien ne paraisse assez médiocre. Dans toutes les discussions qui ont eu lieu pour ou contre le projet de loi, je me suis soucié de l'attitude de la presse. Elle a voulu donner l'impression que le Sénat n'avait tenu aucun compte du projet de loi et